

Procès-verbal de l'assemblée régulière tenue le 11 mars 2019 à 19h30 à l'Hôtel de ville situé au 19 rue Gendron à Fassett, à laquelle sont présents, madame la conseillère et messieurs les conseillers : Josiane Charron, Gabriel Rousseau, Sylvain Bourque, François Clermont et Jean-Yves Pagé.

Absence motivée pour Monsieur le conseiller Claude Joubert.

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Monsieur le maire, Éric Trépanier.

Est également présente : Madame Chantal Laroche, directrice générale.

#### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée.
2. Appel des conseillers, conseillère.
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
4. Approbation du procès-verbal du 26 février 2019.
5. Parole à l'assistance
6. Rapport
  - 6.1 De l'Officier municipal en urbanisme
  - 6.2 Des inspecteurs municipaux (aucun)
  - 6.3 Du directeur des incendies
  - 6.4 Du maire
  - 6.5 Des conseillers, conseillère
7. Finances
  - 7.1 Approbation des dépenses avec les chèques numéro 10986 à 11016 montant de 36 857.50 \$ et les prélèvements numéro 2230 à 2258 au montant de 13 868.24\$ et des salaires payés pour un montant de 18 846.43 \$;
  - 7.2 En février des salaires payés pour le mois de janvier pour un montant de 4 500.38\$ pour les élus;
  - 7.3 En mars des salaires payés pour le mois de février pour un montant de 7 249.66 \$ pour la bibliothèque, les élus et les pompiers.
8. Correspondance
9. Suivi des dossiers
  - 9.1 Correction du procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 décembre 2018 – Absence Claude Joubert;
  - 9.2 Entretien de la patinoire – plainte de citoyen;
10. Avis de motion
  - 10.1 Avis de motion et dépôt de projet du règlement 2019-14 modifiant la politique de gestion contractuelle;
  - 10.2 Avis de motion et dépôt du projet du règlement 2019-15 édictant la gestion et utilisation de l'écocentre municipal;

#### Résolutions

- 11.1 État des taxes foncières;
- 11.2 Autorisation à la Directrice générale ou au maire à enchérir et acquérir certains immeubles mis en vente pour défaut de paiement de taxes;
- 11.3 Adoption de la facture no. 10007 au montant de 627\$, no. 10006 au montant de 11 251\$ et no. 11000 de CR 382\$ de Ultima assurance de gestion à risques;
- 11.4 Modification de la résolution 2018-12-325 – proposeur François Clermont;
- 11.5 Adoption document Incendie;
- 11.6 Renouvellement cotisation ADMQ;
- 11.7 Décision facture 2017-0045 – matricule 9956-54-6891;
- 11.8 Nomination d'un membre de CCU;
- 11.9 Adoption du règlement 2019-13 modifiant le règlement SQ 06-002, intitulé règlement concernant la sécurité, la paix et l'ordre applicable par la Sureté du Québec;

- 11.10 Résolution pour délégation d'intervention sur l'autoroute 50 au service d'incendie de Papineauville;
- 11.11 Annulation d'intérêt de la facture accident no. 2537;
- 11.12 Nomination d'une remplaçante – responsable de la bibliothèque;
- 11. Varia
  - 12.1 Embauche d'un pompier volontaire;
  - 12.2 Demande d'affichage du drapeau pour la sensibilisation de don d'organes et de tissus.
- 12. Questions posées par les membres
- 13. Levée de l'assemblée

### **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Monsieur le maire, Éric Trépanier, déclare l'assemblée ouverte à 19h30.

### **3.ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2019-03-054**

Il est proposé par Madame la conseillère Josiane Charron que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

### **4.APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU 26 FÉVRIER 2019**

**2019-03-055**

Il est proposé par le Monsieur le conseiller François Clermont que le procès verbal du 26 février 2019 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

### **5. PAROLE À L'ASSISTANCE**

Un questionnement se fait sur l'absence des rapports de l'inspecteur municipal, et ce depuis un certain temps. Le maire confirme que si le rapport n'est pas produit sur papier, le directeur des travaux publics fait état des projets et situations sur une base régulière. On questionne également la nouvelle formule de rémunération des élus, ainsi que de la compensation de 20 000\$, pour perte de revenus, versée au maire en fin d'année 2018. Le conseil explique que ce versement a été fait à monsieur Éric Trépanier, maire de la municipalité, pour une contribution exceptionnelle de son temps, pendant l'année 2018. Le conseil reconnaissait la charge de travail effectuée par le maire et tenait à compenser ce dernier. L'implication du maire dans différents dossiers, dont la crise de l'eau potable, le forage de puits, les contacts avec les différents spécialistes attachés et nécessaires au dossier, sa présence sur les lieux de forage, et surtout le suivi de l'hydro-fracturation afin de s'assurer de la qualité des travaux effectués, de même que le suivi des dépenses, afin de respecter les budgets engagés, sont autant d'événements qui ont fait en sorte que le maire, comprenant l'urgence de la situation, a priorisé les intérêts de la municipalité, au détriment de ses rendements personnels. Le départ de la secrétaire administrative, suivi par l'arrêt de travail de la directrice générale pour maladie, sont autant de situations qui expliquent l'implication du maire dans différents dossiers. Malgré la présence d'une directrice générale par intérim, partagée entre deux municipalités pour la période de mai à octobre, le conseil ainsi que le maire ont redoublé d'efforts afin de s'assurer que les dossiers évoluent sans trop de retard, sans qu'aucun ne se substitue au poste de direction générale. Une directrice générale par intérim a également été embauchée en novembre afin de palier à la situation. Le fait également que la TECQ 2014-2018 en soit à sa dernière année, et que peu de travaux avaient été réalisés par le passé, une énergie particulière a été mise de l'avant afin que la municipalité puisse bénéficier de la subvention disponible, soit plus de 535 000\$. Afin d'y avoir droit, la municipalité devait engager des dépenses de plus de 65 000\$, et ces dernières se devaient d'être réalisées avant la fin de l'année 2018 pour ne pas nuire à l'obtention de la subvention.

La réglementation concernant le traitement des élus adopté en décembre dernier, permet de verser un montant pour perte de revenu. Le conseil et le maire sont conscients de la situation exceptionnelle vécue en 2018 et tiennent à rassurer la population à cet effet. Cette compensation en est une d'exception, et non récurrente. Un document explicatif concernant différents points financiers sera produit, et expliquera de façon claire, simple et précise différentes décisions prises et ayant une incidence sur le bilan financier. Une rencontre est également planifiée, dès que les vérificateurs auront terminé l'analyse des états financiers de 2018, afin d'avoir en main toutes les explications et résultats nécessaires à cette rencontre. Le conseil et le maire admettent qu'une divulgation différente de l'information sur les sujets énoncés ci-haut aurait dû être faite. Certains détails auraient ainsi pu être compris plus facilement, sans créer une méprise sur les intentions.

La patinoire est également un point qui a été abordé. Les commentaires de citoyens, quant à la fermeture hâtive de patinoire, est déplorée. Le conseil partage cette opinion. Différentes approches seront prises afin de corriger la situation à l'avenir. Un conseiller soulève le point que la formation d'un comité à cet effet est envisagée. Le déneigement de la patinoire pourrait également être effectué autrement.

## **6. RAPPORTS**

- L'Officier municipal en urbanisme à déposé son rapport (aucun)
- L'inspecteur municipal (aucun)
- Le directeur des incendies à déposé son rapport – 8 événements et visites de préventions.
- Rapport du maire
  - Le maire informe les citoyens présents que le forage de nouveaux puits débutera mardi. Des informations supplémentaires seront données à la prochaine rencontre du conseil.
- Rapport des conseillers
  - Josiane Charron
    - On planifie la fête de la famille édition 2019. Madame Charron avise à nouveau les citoyens présents que la municipalité ne tiendra pas cette année un kiosque lors de la 148 en Folie. Le terrain de l'église n'étant plus disponible et la faible participation des la dernière année
  - Gabriel Rousseau
    - Le compostage est à nos portes! Monsieur Rousseau informe l'assemblée que le conseil à envisagé un type de composteur qui sera proposé à nos familles «test» afin de commencer le processus de compostage. Le but ultime est de réduire notre empreinte écologique en minimisant la quantité d'ordures se destinant à l'enfouissement. Les prochaines étapes seront annoncées sous peu.
  - Sylvain Bourque
    - Monsieur Bourque tient à informer les personnes présentes que des démarches avec une compagnie pouvant permettre des communications d'urgence, tel que le demande et le prévoit notre nouveau plan de sécurité civile, ont été entreprises. Une rencontre avec le comité se fera sous peu. Conjointement avec Monsieur Rousseau, Monsieur Bourque chapeaute le dossier de la page Facebook de la Municipalité.
  - François Clermont
    - Une rencontre du comité de la politique familiale et MADA se tiendra mercredi. Le projet est en phase de correction. Suite à l'infographie de ce dernier, le tout sera présenté au conseil, pour adoption. La reddition de compte concernant le dossier devra également être remise.

- Jean-Yves Pagé
  - Du côté de la sécurité civile, Monsieur Pagé et Madame Larente ont soumis la demande de subvention pour le volet 2. Cette demande de subvention prévoit toutes les étapes nécessaires à la mise en marche de la génératrice, et à la mobilité de cette dernière. On suit également de près le dossier forage et le dossier compostage avec Monsieur Rousseau.

## **7. FINANCES**

### **2019-03-056**

Approbation des dépenses avec les chèques numéro 10986 à 11016 au montant de 36 857.50 \$ et les prélèvements numéro 2230 à 2258 au montant de 13 868.24 \$ et des salaires payés pour un montant de 18 846.43 \$;

#### **EN CONSÉQUENCE;**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Sylvain Bourque et résolu :

**QUE** les comptes payés par les chèques numéro 10986 à 11016 au montant de 36 857.50 \$ et les prélèvements numéro 2230 à 2258 au montant de 13 868.24 \$ et des salaires payés pour un montant de 18 846.43 \$ soient et sont ratifiés par ce conseil et d'en charger les montants au compte de la Municipalité de Fassett (compte #603747).

*La directrice générale émet un certificat de crédit à cet effet.*

Adopté à l'unanimité.

### **2019-03-057**

En février des salaires payés pour le mois de janvier pour un montant de 4 500.38 \$ pour les élus ;

#### **EN CONSÉQUENCE ;**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gabriel Rousseau et résolu :

**QUE** les salaires payés pour le mois de janvier pour un montant de 4 500.38\$ comprenant les salaires des élus, soient et sont ratifiés par ce conseil et d'en charger les montants au compte de la Municipalité de Fassett (compte #603747).

*La directrice générale émet un certificat de crédit à cet effet.*

Adopté à l'unanimité.

### **2019-03-058**

En mars des salaires payés pour le mois de février pour un montant de 7 249.66 \$ pour la bibliothèque, les élus et les pompiers;

#### **EN CONSÉQUENCE ;**

Il est proposé par Monsieur le conseiller François Clermont et résolu :

**QUE** les salaires payés pour le mois de février pour un montant de 7 249.66\$ comprenant les salaires des élus, soient et sont ratifiés par ce conseil et d'en charger les montants au compte de la Municipalité de Fassett (compte #603747).

*La directrice générale émet un certificat de crédit à cet effet.*

Adopté à l'unanimité.

## **8. CORRESPONDANCE**

### **9. SUIVI DE DOSSIER**

#### **9.1 Correction du procès verbal du 21 décembre 2018 – Absence Claude Joubert**

Avis de correction du procès-verbal du 21 décembre 2018. Une erreur s'est glissée dans ce dernier. Nous mentionnions que Monsieur Claude Joubert était

absent lors de cette rencontre du conseil. Toutefois Monsieur le conseiller Claude Joubert était présent lors de la rencontre du conseil. Voici comment la présentation du procès verbal aurait due se lire :

*« Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire tenue le 21 décembre 2018 à 19h30 à l'Hôtel de ville situé au 19 rue Gendron à Fassett, à laquelle sont présents, messieurs les conseillers : Gabriel Rousseau, Claude Joubert, Sylvain Bourque, François Clermont et Jean-Yves Pagé.*

*Absence motivée : Madame Josiane Charron .*

*Formant quorum et siégeant sous la présidence de Monsieur le maire, Éric Trépanier.*

*Est également présente : Madame Hélène Larente, Directrice générale par intérim »*

Nous nous excusons des incon vénients.

## **9.2 Entretien de la patinoire**

Le point a été abordé lors de la période de questions.

## **10. AVIS DE MOTION**

**10.1** Avis de motion est donné par Madame la conseillère Josiane Charron de la présentation d'un projet de règlement numéro 2019-14 modifiant la politique de gestion contractuelle. Madame la conseillère demande dispense de lecture du projet de règlement. Le projet de règlement 2019-14 est déposé en même temps que l'avis de motion.

**10.2** Avis de motion par Monsieur le conseiller Jean-Yves Pagé de la présentation du projet du règlement 2019-15 édictant la gestion et utilisation de l'écocentre municipal. Monsieur le conseiller demande dispense de lecture du projet de règlement. Le projet de règlement 2019-15 est déposé en même temps que l'avis de motion.

## **11. RÉSOLUTIONS**

### **11.1 ÉTAT DES TAXES FONCIÈRES**

Point annulé.

### **11.2 AUTORISATION À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE OU AU MAIRE À ENCHÉRIR ET ACQUÉRIR CERTAINS IMMEUBLES MIS EN VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES**

Point annulé.

**2019-03-059**

### **11.3 ADOPTION DE LA FACTURE NO. 10007 AU MONTANT DE 627.00\$, DE LA FACTURE NO. 10006 AU MONTANT DE 11 251.00\$ ET LE CRÉDIT NO. 11000 AU MONTANT DE 382.00\$ DE ULTIMA ASSURANCE DE GESTION À RISQUES**

**CONSIDÉRANT** les factures no.10007, 10006 et le crédit 11000 reçu en provenance de Ultima assurance;

**CONSIDÉRANT** que ces dernières sont conformes aux couvertures demandées;

**EN CONSÉQUENCE;**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Sylvain Bourque et résolu

**QUE** le conseil autorise la directrice générale par intérim à défrayer les factures ci-haut mentionnées.

*La directrice générale émet un certificat de crédit à cet effet.*

Adopté à l'unanimité.

**2019-03-060**

**11.4 MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2018-12-325 – PROPOSEUR FRANÇOIS CLERMONT**

**CONSIDÉRANT** qu'une erreur s'est glissée dans la transcription de la résolution 2018-12-325 quant au proposeur ;

**EN CONSÉQUENCE;**

Il est proposé par Monsieur le conseiller François Clermont et résolu

**QUE** le conseil autorise la directrice générale à modifier la résolution 2018-12-325 comme suit :

**2018-12-325**

**Adoption de les factures no. 17968, 17969, 17970 de Entreprise d'électricité Réjean Desjardins Inc. au montant de 4 817.50 \$ plus taxes applicables**

**CONSIDÉRANT** les factures no. 17968, 17699 et 17970 de Entreprise d'électricité Réjean Desjardins Inc. au montant de 4 817.50 \$ plus taxes applicables ;

**CONSIDÉRANT** qu'elle est conforme aux travaux effectués;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller François Clermont et résolu ;

**QUE** le conseil municipal autorise la directrice municipale par intérim à acquitter les factures no. 17968, 17699 et 17970 de Entreprise d'électricité Réjean Desjardins Inc. au montant de 4 817.50 \$ plus taxes applicables.

Adopté à l'unanimité.

**2019-03-061**

**11.5 ADOPTION DU DOCUMENT INCENDIE**

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu, selon l'article 35 de la « Loi sur la sécurité incendie », toute municipalité doit adopter par résolution un rapport d'activité pour l'exercice précédent en matière de sécurité incendie.

**CONSIDÉRANT** que le chef pompier Monsieur Daniel Bisson à compléter ce rapport et l'a déposé au conseil;

**EN CONSÉQUENCE;**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Yves Pagé et résolu

**QUE** le conseil confirme le rapport annuel d'activités pour la municipalité de Fassett en 2018. Et qu'une copie de ce dernier soit transmise à la MRC de Papineau.

Adopté à l'unanimité.

**2019-03-062**

**11.6 RENOUELEMENT DE LA COTISATION ADMQ**

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de renouveler la cotisation à l'ADMQ pour l'année 2019, en ce qui concerne la directrice générale;

**EN CONSÉQUENCE;**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gabriel Rousseau et résolu

**QUE** le conseil autorise la directrice générale par intérim à défrayer les frais de renouvellement au montant de 532.33 \$ taxes incluses.

*La directrice générale émet un certificat de crédit à cet effet.*

Adopté à l'unanimité.

**2019-06-063**

**11.7 DÉCISION FACTURE 2017-0045 – MATRICULE 9956-54-6891**

**CONSIDÉRANT** la demande d'un citoyen de revoir la facture 2017-0045;

**CONSIDÉRANT** que l'inspecteur en bâtiment a fait les vérifications nécessaires au dossier et estime légitime la facture telle qu'établie;

**EN CONSÉQUENCE;**

Il est proposé par Madame la conseillère Josiane Charron et résolu

**QUE** le conseil soutient la décision de maintenir la facture 2017-0045 au dossier du matricule 9956-54-6891. Le conseil tient à aviser le propriétaire que la facture sera enregistrée au système informatique en date de l'émission de la résolution, et que les politiques de délais de paiement et d'intérêts seront applicables à partir de cette date.

Adopté à l'unanimité.

**2019-03-064**

**11.8 NOMINATION D'UN MEMBRE – CCU**

**CONSIDÉRANT** l'intérêt de de Madame Lise Bastien de faire partie du comité consultatif en urbanisme de la municipalité;

**EN CONSÉQUENCE;**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Yves Pagé et résolu

**QUE** le conseil tient à confirmer la nomination de Madame Lise Bastien à titre de membre du CCU de la municipalité. Le conseil tient également à remercier Madame Bastien de son intérêt

Adopté à l'unanimité.

**2019-03-065**

**11.9 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2019-13 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SQ 06-002, INTITULÉ RÈGLEMENT CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE APPLICABLE PAR LA SURETÉ DU QUÉBEC**

**Règlement no. 2019- 13 modifiant le règlement no. Sq06-002 intitulé « règlement concernant la sécurité, la paix et l'ordre applicable par la sureté du québec »**

**ATTENDU** que le conseil a adopté le Règlement SQ 06-002 intitulé « Règlement concernant la sécurité, la paix et l'ordre applicable par la Sureté du Québec » (ci-après « le Règlement SQ 06-002 ») pour assurer la paix et l'ordre sur le territoire de la Municipalité;

**ATTENDU** que la possession et la consommation du cannabis à des fins autres que médicales est maintenant rendue légale au Canada depuis le 17 octobre 2018;

**ATTENDU** que la consommation de cannabis est encadrée par la Loi encadrant le cannabis;

**ATTENDU** que le conseil juge nécessaire de modifier ledit règlement afin d'encadrer la consommation de cannabis sur son territoire;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Sylvain Bourque et résolu

**QUE** le présent règlement soit adopté.

**PRÉAMBULE**

**ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2**

Le Règlement no. SQ06-002 est modifié par l'ajout, à l'article 2, de la définition suivante à la fin dudit article :

Fumer : avoir en sa possession un produit de cannabis allumé. Ce terme vise également l'utilisation d'une pipe, d'un bong, d'une cigarette électronique ou de tout autre dispositif de cette nature.

**ARTICLE 3**

Le Règlement SQ 06-002 est modifié par l'ajout, après l'article 24, de l'article suivant :

**ARTICLE 24.1 : INTERDICTION DE FUMER ET DE CONSOMMER DU CANNABIS**

Nul ne peut fumer ou consommer du cannabis dans un endroit public, dans une aire à caractère public ou dans une aire ou un endroit accessible au public au sens du présent règlement.

**ARTICLE 4**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité.

**2019-03-066**

**11.10 DÉLÉGATION D'INTERVENTION SUR L'AUTOROUTE 50 AU SERVICE DES INCENDIES DE PAPINEAUVILLE**

**CONSIDÉRANT** la volonté des municipalités de Papineauville et de Fassett de changer les pratiques d'intervention lors d'accident sur l'autoroute 50;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Papineauville accepte d'être contactée prioritairement lors d'accident, sans incendie, sur l'autoroute 50, du kilomètre 206 au kilomètre 221.5 par les services de répartition du 9-1-1;

**CONSIDÉRANT** que le service d'incendie de Papineauville, si la situation le requiert, contactera en deuxième temps le service des incendies de la municipalité de Fassett afin d'intervenir sur les lieux d'un accident sur l'autoroute 50

**CONSIDÉRANT** que le service des incendies de la municipalité de Fassett conserve sa priorité d'intervention lorsque des incendies surviendront sur l'autoroute 50, ainsi que sur les accidents qui



auront lieu en milieu rural, que le service des incendies de la municipalité de Fassett dessert;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Monsieur le conseiller François Clermont et résolu;

**QUE** le conseil municipal désire déléguer aux services des incendies de la municipalité de Papineauville les interventions nécessaires lors d'accidents, sans incendie, qui surviendront sur l'autoroute 50, du kilomètre 206 au kilomètre 221.5. Si la situation le nécessite, le service des incendies de Papineauville demandera en deuxième temps l'intervention du service des incendies de Fassett. Le service des incendies de Fassett conserve la priorité d'intervention lors d'incendie sur l'autoroute 50, ainsi que pour tout événement se produisant en milieu rural couvert par ce dernier.

**QU'** une copie de cette résolution soit transmise à la municipalité de Papineauville ainsi qu'à la MRC de Papineau.

Adopté à l'unanimité

**2019-03-067**

**11.11 ANNULATION DES INTÉRÊTS DE LA FACTURE ACCIDENT NO. 2537**

**CONSIDÉRANT** qu'une demande a été faite pour annuler les intérêts de la facture no.2537 ;

**CONSIDÉRANT** que le conseil considère que la demande est légitime, suite au délai des dates d'encaissement;

**CONSIDÉRANT** le montant minime de 10.11\$ qui serait radié;

**EN CONSÉQUENCE;**

Il est proposé par Madame la conseillère Josiane Charron et résolu

**QUE** le conseil autorise la directrice générale à radier les intérêts de la facture no. 2537.

Adopté à l'unanimité.

**2019-03-068**

**11.12 NOMINATION D'UNE REMPLACANTE – RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE**

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de modifier le dossier de la municipalité de Fassett auprès du service Réseau Biblio, quant à la personne responsable de la bibliothèque de la municipalité de Fassett ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gabriel Rousseau et résolu;

**QUE** le conseil confirme Madame Joanne Cadotte comme responsable de la bibliothèque de la municipalité de Fassett. Le conseil demande à la directrice générale de transmettre la présente résolution au réseau Biblio afin de mettre à jour le dossier.

Adopté à l'unanimité

**12. VARIA**

**2019-03-069**

**12.1 EMBAUCHE D'UN POMPIER VOLONTAIRE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Yves Pagé et résolu ;

**QUE** selon la recommandation de notre Directeur des incendies, monsieur Daniel Bisson, monsieur Vincent Bisson, résidant à Fassett, soit embauché à titre de pompier volontaire au sein du Service Incendie de la Municipalité de Fassett pour une période de trois mois;

**QUE** le candidat au poste de pompier volontaire, Monsieur Vincent Bisson, est déjà en formation à l'Institut de Protection Contre les incendies du Québec (IPIQ) afin d'obtenir son diplôme, ce qui soustrait des coûts auprès de la municipalité;

**ET QU'** après cette période de trois mois, il soit évalué par le Directeur des incendies qui pourra recommander son embauche permanente si la période de probation s'avère satisfaisante.

Adopté à l'unanimité.

**2019-03-070**

**12.2 DEMANDE D’AFFICHAGE DU DRAPEAU POUR LA SENSIBILISATION AU DON D’ORGANES ET DE TISSUS**

**CONSIDÉRANT QUE** le don d'organes et de tissus est un geste de grande solidarité sociale et permet de sauver des vies;

**CONSIDÉRANT QUE** l'importance de la sensibilisation des citoyens à signifier leur consentement au don d'organes et de tissus;

**CONSIDÉRANT QUE** la participation de la municipalité de Fassett à la Semaine nationale du don d'organes et de tissus permet de faire progresser l'atteinte de l'objectif de sensibilisation des citoyens;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Sylvain Bourque et résolu;

**QUE** le conseil municipal de Fassett autorise l'affichage du drapeau pour la sensibilisation de don d'organes et de tissus lors **la semaine nationale de la sensibilisation de don d'organes du 21 au 27 avril 2019.**

**ET QUE** du matériel promotionnel soit affiché et disponible pour consultation, au bureau municipal de même que sur le site internet et les réseaux sociaux de la municipalité.

Adopté à l'unanimité.

**12. RÉOLUTION – PROGRAMME DE SUBVENTION SÉCURITÉ CIVILE – VOLET 2**

Point annulé.

**PÉRIODE DE QUESTION**

Aucune question...

**2019-03-071**

**14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller François Clermont que la présente assemblée soit et est levée à 21:52.

Adopté à l'unanimité